

## **Déclaration de la Délégation du Canada à la Sixième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, Zagreb, Croatie, novembre 2005**

Madame la Présidente,

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour l'accueil très chaleureux que nous ont réservé votre gouvernement et les Croates tout au long de notre séjour à Zagreb cette semaine. Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à souligner le travail exceptionnel et le dévouement du gouvernement de la Croatie, et plus précisément du ministère des Affaires étrangères et des services connexes, qui a pris toutes les dispositions logistiques et autres mesures nécessaires pour accueillir la Sixième Réunion des États parties. C'est un réel plaisir pour nous d'être ici. Je suis persuadé que, sous votre éminente présidence, nous atteindrons tous les objectifs que nous avons fixés pour la réunion, et je tiens à vous assurer du soutien complet de ma délégation à cet égard.

La Convention d'Ottawa est sans contredit une réalisation remarquable dans les annales du désarmement international, de la coopération humanitaire et du développement. Chaque année, nous nous rapprochons de notre objectif commun d'un monde sans mines à mesure que de nouveaux pays adhèrent à la Convention. Chaque année, la communauté vouée à l'action antimines s'agrandit et nous contribuons tous ensemble à débarrasser le monde des mines et à venir en aide aux victimes. Le Canada continue à souscrire à la vision et aux objectifs de la Convention d'Ottawa et à consacrer des ressources, tant financières qu'humaines, à l'action contre les mines.

Le Canada se réjouit des progrès accomplis depuis le Sommet de Nairobi sur un monde sans mines, tenu en décembre dernier. Le Plan d'action de Nairobi s'avère un excellent outil pour les États parties quand ils planifient leurs stratégies respectives de lutte antimines. Nous sommes également heureux de constater que bon nombre d'États parties font allusion au Plan d'action dans leurs rapports. L'utilisation continue du Plan d'action comme guide de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa est primordiale si nous voulons évaluer notre succès et mesurer notre progrès vers un monde sans mines.

Le Canada est également satisfait de l'élaboration du Rapport d'étape de Zagreb et pense qu'il sera très utile pour mesurer la mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi. Le Rapport d'étape est un excellent moyen pour les États parties de réfléchir aux progrès accomplis au cours de la dernière année et de cerner les défis qui les attendent.

La Convention, qui compte maintenant 147 États parties, reçoit continuellement de nouveaux appuis. Notre promotion des principaux objectifs humanitaires de la Convention remporte manifestement un vif succès. Le nombre d'États qui utilisent ou fabriquent des mines antipersonnel continue à diminuer, le commerce mondial est presque inexistant et les stocks font l'objet d'une destruction progressive, des millions de mines ayant été détruites jusqu'à ce jour. Des ressources considérables sont mobilisées pour déminer davantage de terres cultivables et aider les victimes d'un grand nombre de pays. Fait le plus important, le taux de victimes continue à diminuer chaque année.

Néanmoins, il est évident que la bataille n'est pas encore gagnée. Il reste encore quelque 200 millions de mines stockées dans le monde entier; 13 États figurent sur la liste des fabricants de mines; d'importantes puissances militaires n'ont pas adhéré à la Convention et 3 États ont reconnu ouvertement avoir utilisé des mines antipersonnel l'an dernier. Le développement d'innombrables collectivités est entravé par les mines toujours présentes sur le territoire de plus de 80 pays, et de 15 000 à 20 000 personnes sont victimes de ces armes d'emploi aveugle chaque année.

Il demeure donc urgent de s'attaquer à cet impératif humanitaire. Au moment où nous cherchons des façons novatrices d'assurer une plus grande compréhension et acceptation des normes internationales de lutte antimines, nous devons avant tout motiver une acceptation générale, et en bout de ligne universelle, de nos objectifs communs.

Jusqu'à tout récemment, on considérait l'action contre les mines presque exclusivement comme une question de désarmement ou un enjeu humanitaire après un conflit. Cette perception est en train de changer. En effet, il est de plus en plus reconnu que l'action antimines constitue, dans les nombreux pays en développement touchés, un impératif humanitaire ainsi qu'une condition préalable à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Tous les jours, pour des millions de personnes dans le monde qui vivent dans une collectivité touchée par les mines, faire un pas est un moment d'hésitation et de peur, car il pourrait bien être le dernier. Longtemps après la fin des conflits, la présence de mines et de munitions non explosées (UXO) représente une menace terrible et empêche souvent les personnes déplacées de retourner chez elles, prolongeant ainsi les souffrances dans les régions touchées.

Madame la Présidente,

Le Canada encourage vivement les États en développement parties touchés par les mines à faire de l'action antimines une des priorités de développement de leurs Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de leurs stratégies sectorielles pertinentes. Nous demandons aux Nations Unies d'inclure l'action antimines à leurs Cadres d'aide au développement pour les pays touchés par les mines. Nous encourageons les pays en position d'aider à inclure l'action contre les mines dans leurs programmes d'aide officielle au développement. Nous croyons fermement, lorsque c'est possible, que l'action antimines peut contribuer sensiblement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'action contre les mines contribue également à établir une paix globale et durable parmi les combattants. On considère maintenant le déminage humanitaire comme une mesure de confiance dans les sociétés déchirées par la guerre, et c'est souvent l'un des premiers points sur lequel s'entendent les parties au conflit. Le déminage nécessite une collaboration qui permet d'entamer un dialogue et d'instaurer des liens de confiance. L'aide aux victimes et la sensibilisation aux risques que présentent les mines font partie

quant à elles des premiers services à offrir aux groupes vulnérables, tant pendant les hostilités qu'après la fin du conflit.

Le Canada est déterminé à respecter ses obligations concernant l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, telles qu'elles sont énoncées à l'article 6. Cet engagement se traduit en termes concrets par des contributions de plus de 200 millions de dollars à l'action contre les mines depuis 1997. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir ce niveau, et peut-être même le dépasser au cours des prochaines années, par l'intermédiaire d'une stratégie d'intégration concertée qui permettra ultimement d'intégrer les programmes de lutte antimines aux budgets ministériels centraux. Il sera ainsi possible d'atteindre les objectifs humanitaires de la Convention, et d'assurer sa viabilité à long terme.

Madame la Présidente,

L'appui qu'apporte le Canada à tous les aspects de l'action antimines continuera à prendre en compte les besoins et les priorités des États parties touchés par les mines. Comme nous l'avons toujours déclaré, le Canada adhère pleinement à la vision et à l'objectif réaliste d'un monde sans mines. L'obligation juridique des États parties qui ont accepté de dégager tous les terrains minés connus ou présumés dans un délai de dix ans est inhérente à cet objectif. Les obligations énumérées à l'article 5 sont claires et, selon nous, sans aucune ambiguïté. La phase intérimaire qui consiste à protéger la population contre les zones minées, bien qu'elle soit louable, ne représente qu'une étape importante vers le respect intégral des obligations énoncées à l'article 5. Cette étape a également pour but d'inciter les États touchés à fixer des priorités de déminage et, par conséquent, ne constitue pas une fin en soi. L'avenir nous réserve de nombreux défis sur le plan du déminage; néanmoins il est possible de réaliser notre objectif d'un monde sans mines de notre vivant.

Grâce aux 147 États qui ont adhéré à la Convention, nous faisons des progrès rapides vers l'universalisation. Le Canada est fier de coordonner le Groupe de contacts sur l'universalisation; nous sommes persuadés que le nombre d'États parties continuera d'augmenter. Puisque la Convention est le seul cadre légitime permettant de s'attaquer au fléau des mines antipersonnel, son universalisation demeure le principal moyen de réaliser la promesse d'un monde sans mines. En tenant compte des régions prioritaires mentionnées dans le Plan d'action de Nairobi, le Canada a lancé plusieurs initiatives au cours de la dernière année afin de promouvoir l'universalisation de la Convention dans les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale et du Sud-Est.

S'il est encourageant de constater que le nombre de nouveaux cas de victimes des mines est en baisse, il reste que le nombre de survivants d'incidents liés aux mines est à la hausse. L'aide aux victimes demeure une priorité pour le Canada, de même que le bien-être et la protection des vies de toutes les personnes qui ont été blessées ou handicapées lors d'une guerre. Le Canada tient à profiter de cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance aux nombreux États touchés par les mines qui déploient des efforts pour élaborer ou renforcer des lois et politiques nationales qui répondront aux besoins des

survivants dans le contexte général du respect des droits des personnes handicapées. Nous encourageons également les États touchés à établir des plans nationaux pour répondre aux besoins des survivants des mines terrestres.

Le Canada continue de participer activement à la destruction des stocks partout dans le monde. Que ce soit dans un contexte bilatéral ou dans le cadre d'une collaboration avec les autres pays donateurs, nous avons aidé plus d'une vingtaine de pays à détruire environ quatre millions et demi de mines, et finançons actuellement des projets en Afghanistan, au Bélarus et en Serbie-Monténégro en vue de détruire deux millions de mines supplémentaires. À titre de coprésident du Comité permanent sur la destruction des stocks, le Canada est satisfait des progrès accomplis par un grand nombre d'États parties à cet égard, et continuera d'aider les États parties à respecter leurs obligations en vertu de l'article 4.

Madame la Présidente,

Nous tous réunis ici à Zagreb, les États parties, les organisations internationales et les ONG, savons très bien que l'esprit de responsabilité commune et de partenariat véritable qui caractérise depuis le début la campagne mondiale de lutte contre les mines antipersonnel est essentiel à l'éradication de ce fléau. Il sera primordial de soutenir et de renforcer ces partenariats pour accomplir d'autres progrès, et de coordonner nos différents intérêts et projets conformément au Plan d'action de Nairobi à mesure que nous forgerons de nouvelles alliances.

Pour relever les défis qui nous attendent, nous devons garder à l'esprit notre vision commune : celle d'un monde libéré du fléau des mines antipersonnel. Ce n'est que par l'universalisation et la mise en œuvre intégrale de la Convention d'Ottawa que nous pourrons concrétiser cette vision.

Merci, Madame la Présidente.